

(<sup>1</sup>) N° B/874/Just 3/02

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

Monsieur le Chef a.i Mulisa .  
à  
MURAMBI

Monsieur le Chef,

Je vous prie de venir à Ruhengeri en mon bureau samedi matin (vers 9 h) avec les s/chefs Semanonko, Rwihamagiga, et le commerçant Loeken André et le nommé Rwatangabo habitant chez le s/chef Kinyoni. Ce dernier viendra avec son livret d'identité et ses acquits 1958 (I.C et I.S)

Vous me ferez savoir sur quelles collines habitaient ceux qui ont déclaré ne pas avoir reçu d'acquit de Kinyoni- Vous convoquerez également pour ce jour (samedi) le nommé Nyamamare, Bazirabambona, Muhozi, Nganyira, Muhigirwa, Busuhuko, Kwisaba, Sebudodo, Segasage, Bampayenda.-

Il ne faut pas convoquer ces gens par l'intermédiaire de Kinyoni car celui-ci pourrait avoir intérêt à dire que ces gens sont absents.-

L'Administrateur Territorial Assistant  
GILLET.A.-



